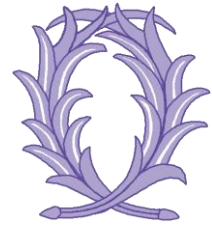


Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques



Siège : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers

Cérémonie de remise des Palmes académiques

Promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet 2018



Les récipiendaires des promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet 2018 ont reçu leur décoration ou leur diplôme de la part de Monsieur William MAROIS, Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes.

Cette belle cérémonie qui a regroupé une assemblée nombreuse au collège de Saint-Barthélemy d'Anjou, a été organisée par Monsieur Benoît DECHAMBRE, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation et la section de l'AMOPA de Maine-et-Loire.

Il revient à Monsieur Bernard STAUB, président de la section, d'ouvrir la cérémonie en remerciant Monsieur le Recteur et Monsieur l'Inspecteur d'académie de l'honneur qu'ils font de présider cette cérémonie.

Monsieur William MAROIS

Après avoir d'abord retracé l'historique des Palmes académiques, Bernard STAUB précise qu'il sait parfaitement que d'autres personnes auraient pu aussi être distinguées.

Mais il est certain que les récipiendaires la méritent pleinement, sachant que la proposition de leur nomination ou de leur promotion est passée par de nombreux filtres très sélectifs.



Revenant sur le mot Ordre, il précise que l'on devrait dire adouber ; ce qui représente la valeur de cette décoration. Si cette cérémonie concrétise une reconnaissance, elle engage aussi à poursuivre le travail de chacun dans son domaine visant à l'amélioration de l'enseignement et d'aider les apprenants qui leur sont confiés.

Ce qu'il vient d'énoncer est valable aussi pour les promotions avec peut-être un degré supérieur d'investissement professionnel.

L'AMOPA, Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, reconnue d'utilité publique, existe pour aider aussi à atteindre cet objectif par différentes opérations en direction des enseignants.

La section de Maine-et-Loire décline un programme dans ce but autour d'aides et du soutien à divers concours. Le président STAUB précise que la Direction des services départementaux de l'Education Nationale, et en particulier Monsieur l'Inspecteur d'académie, transmet bien les diverses propositions de concours organisés par l'AMOPA.

Il précise qu'il serait très heureux d'accueillir les nommés et promus dans la section de Maine-et-Loire, section dynamique grâce à ses adhérents et à ses projets.



Monsieur le Recteur MAROIS rappelle alors que l'empereur Napoléon a créé les Palmes académiques en tant que titre honorifique afin de « distinguer les fonctions éminentes et récompenser les services rendus à l'enseignement ».

Il voit là le fondement même des Palmes académiques.

Cet Ordre fut ainsi au cours du temps ouvert à tous ceux qui contribuent, quelle que soit la fonction, à la grande mission d'éducation et à la réussite des élèves.

Cette décoration peut ainsi être attribuée aux personnes « les plus recommandables par leurs talents et leurs services ».

Monsieur le Recteur prononce l'éloge de chaque récipiendaire, retraçant ainsi leur carrière et leurs mérites professionnels et personnels, non sans y ajouter une touche d'humour que l'on lui connaît si bien.

Monsieur le Recteur remet ensuite à chaque récipiendaire sa décoration ou son diplôme tandis que le président STAUB remet à chacun un dépliant relatant l'histoire de l'Ordre des Palmes académiques et de l'association, dans lequel se trouve également un bulletin d'adhésion.

Un vin d'honneur, offert par la section des Palmes académiques de Maine-et-Loire, a clôturé cette émouvante cérémonie.